Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sudde-l'Île-de-Montréal

QUÉDEC

PROCÈS-VERBAL SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal Mardi 23 avril 2019, 16 h

Par voie de conférence téléphonique

(Adopté le 8 mai 2019)

Présences:

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
Me Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Vice-présidente
M ^{me} Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M ^{me} Jennifer Dahak-El- Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou Administrateur gestion de la qualité	
M ^{me} Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M ^{me} Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré Administratrice	
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation Administrateur	
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
M. Christian Casanova	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Administrateur
Dr Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur

Invitées:

Nom	Titre
M ^{me} Julie Grenier	Directrice adjointe au président-directeur général adjoint – Partenariat et soutien à l'offre de service, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
M ^{me} Julie Lajeunesse	Directrice des services professionnels, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
M ^{me} Isabelle Savard	Directrice adjointe des services professionnels, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de- Montréal

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

Procès-verbal Séance spéciale du conseil d'administration – 23 avril 2019

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

Cette séance spéciale du conseil d'administration a été convoquée conformément à l'article 164 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et au Règlement de régie interne du conseil d'administration.

L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 11 avril 2019, par courrier électronique, aux administrateurs. Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 23 avril 2019 à 16 h 03.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 23 avril 2019, en ajoutant <u>exceptionnellement</u> le sujet suivant qui sera traité au point 4 de l'ordre du jour :

• Fin du mandat du président-directeur général adjoint

3. Dossiers administratifs

3.1 Règlement - Comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de Montréal

Madame Julie Grenier, directrice adjointe au président-directeur général adjoint – Partenariat et soutien à l'offre de service, présente ce point dont l'objectif est d'approuver le projet de règlement afin que le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) puisse procéder à l'appel de candidatures qui sera lancé dès le 29 avril pour prendre fin le 24 mai 2019.

M^{me} Grenier rappelle qu'un état d'avancement sur ce dossier avait été présenté à la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 mars dernier. Elle passe en revue les différentes étapes franchies et à venir, nommées de façon détaillée dans la fiche synthèse, ayant mené à l'élaboration du règlement.

Le CCSMTL a le mandat de procéder à la création du Comité régional pour l'accès des services de santé et des services sociaux aux personnes d'expression anglaise. La mise en place de ce Comité a été reportée à plusieurs reprises depuis 2016. L'aval a été donné par la ministre le 15 février dernier.

Selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS, articles 5109 et 520) et la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux* (LRMSSS, article 108), le CCSMTL a le mandat de déterminer, par le règlement, la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs. La nomination finale des membres de ce comité relève également du conseil d'administration du CCSMTL. Celui-ci doit toutefois consulter les autres établissements de la région dans la rédaction de ce règlement. Le CCSMTL a aussi choisi de consulter la communauté d'expression anglaise via le Quebec community groups network (QCGN) et le Community Health and Social Services Network (CHSSN), avec la participation de la présidente du Comité provincial pour l'accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes d'expression anglaise.

Madame Micheline Ulrich tient à préciser que Me Marlene Jennings et M. Michael Udy ont participé activement aux travaux dans ce dossier.

Pour sa part, Me Marlene Jennings remercie mesdames Micheline Ulrich, Sonia Bélanger et Julie Grenier de leur grande écoute et ouverture quant aux préoccupations de la communauté anglaise soulevées par M. Udy et elle-même. Le règlement a reçu l'aval du QCGN et du CHSSN. Elle appuie sans réserve le règlement et se dit très fière de notre CIUSSS qui a à cœur sa mission et ses valeurs. M. Udy seconde les commentaires de Me Jennings.

Madame Sonia Bélanger souligne les particularités de ce délicat dossier. Le CCSMTL a démontré de l'ouverture mais également un souci de travail en partenariat pour faire de ce dossier un succès. La grande implication de Me Jennings et de M. Udy ainsi que du QCGN et du CHSSN est fort importante et positive pour la suite des choses.

En terminant, Me Jennings propose M. Michael Udy pour siéger au comité de sélection qui procèdera à l'évaluation des candidatures. M. Gérard Dufour appuie cette proposition. Notons que ce comité de sélection sera composé du président-directeur général adjoint, d'un membre indépendant du conseil d'administration du CCSMTL, de deux personnes proposées par le QCGN et le CHSSN, ainsi que d'un ancien doyen de la Faculté de médecine de l'Université McGill. Les candidatures retenues seront soumises pour approbation lors d'une séance spéciale du conseil d'administration dans la semaine du 24 juin 2019. Cette étape conclura le processus de création du comité régional qui pourra alors débuter ses travaux selon les échéanciers prévus par le Ministère.

Procès-verbal

Ségres préside du conseil d'administration 23 qu'il 2010

Résolution 2019-04-23-01

Règlement du Comité régional pour l'accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes d'expression anglaise

ATTENDU QUE selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS, articles 5109 et 520) et la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux* (LRMSSS, article 108), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud de l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a le mandat de déterminer, par le règlement, la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs.

ATTENDU QUE le CCSMTL doit consulter les autres établissements de la région dans la rédaction de ce règlement. Le CCSMTL a consulté la communauté d'expression anglaise via le *Quebec community groups network* (QCGN) et le *Community Health and Social Services Network* (CHSSN), avec la participation de la présidente du Comité provincial pour l'accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes d'expression anglaise, M^{me} Sara Saber-Freedman.

ATTENDU QUE le comité de sélection procédera à l'évaluation des candidatures reçues du 27 mai au 21 juin 2019. Ce comité sera composé du président-directeur général adjoint du CCSMTL, d'un membre indépendant du conseil d'administration du CCSMTL, de deux personnes proposées par le QCGN et le CHSSN, ainsi que d'un ancien doyen de la Faculté de médecine de l'Université McGill.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement du Comité régional pour l'accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes d'expression anglaise.

3.2 Protocole – Mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes et pour autrui en raison de leur état mental

Mesdames Julie Lajeunesse et Isabelle Savard, de la direction des services professionnels, présentent à tour de rôle ce point.

L'entrée en vigueur, le 26 avril 2018, du nouvel article 118.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), introduit par la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (LRMSSS), exige que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), ayant les installations nécessaires pour mettre une personne sous garde aient adopté, un an après cette entrée en vigueur, un protocole pour les mises sous garde en établissement qui soit conforme aux orientations ministérielles et à la Loi.

En décembre dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux (Ministère) a fourni à tous les établissements du réseau, un modèle de protocole, en spécifiant que toutes les consignes déterminées par le Ministère doivent y figurer dans l'ordre indiqué par le Ministère.

Le présent protocole vient encadrer la mise en application des mises sous garde dans notre établissement afin que nos pratiques soient conformes à la Loi et respectent les droits des individus, en conformité avec les orientations ministérielles contenues dans le Cadre de référence en matière d'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'État mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui en établissement de santé et services sociaux (LPP). Il vient également garantir la traçabilité de sa conformité aux lois dans le dossier de l'usager.

M^{me} Savard fait part du cheminement du dossier depuis juillet 2018, date à laquelle le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP), autorisait la création du comité de coordination pour l'actualisation des orientations ministérielles sur les mises sous garde en établissement qui s'est réuni à trois reprises depuis octobre 2018. Le comité est composé de représentants des différentes directions cliniques, d'un représentant du groupe Action-Autonomie et d'un patient-partenaire. Le mandat du comité de coordination est de veiller à la mise en application du cadre de référence ministériel sur les mises sous garde. En ce sens, il doit coordonner les travaux à effectuer pour se doter d'un protocole de mise sous garde, réviser les processus, les documenter et les diffuser, s'assurer des bonnes pratiques dans le domaine et d'avoir un personnel formé et outillé. Quatre groupes de travail relevant du comité de coordination ont été créés : Protocole et processus, partenariats, formation et communications.

Le 9 avril dernier, le comité de direction du CCSMTL et le CECMDP adoptaient le projet de protocole qui doit maintenant recevoir l'avail du conseil d'administration.

Lors de la consultation, seuls les commentaires suivants du CECMDP et du comité exécutif du Conseil multidisciplinaire ont été recueillis :

 Le CECMDP recommande d'adopter le protocole. Par contre, les membres du CECMDP se disent inquiets de l'ampleur de ce qu'implique l'adoption de ce protocole sur la tâche des professionnels de la santé, infirmières et médecins. Ils considèrent que du personnel supplémentaire sera nécessaire, au risque d'allonger de façon importante les délais d'accès à l'urgence.

Procès-verbal Page 3 sur 4

• Le CECM accueille favorablement le projet de protocole qui lui a été soumis. Ce protocole leur est apparu plus complet et structuré que ce qui était en place précédemment. Plusieurs commentaires ont été faits quant à la mise en application du protocole qui serviront à alimenter les travaux du comité de coordination des mises sous garde, notamment quant à l'accompagnement des professionnels et les outils à leur fournir, le suivi de la mise en application du protocole et l'accessibilité à l'information pour les patients.

Il est encore trop tôt pour estimer avec précision l'impact qu'aura l'adoption de ce protocole sur le budget de l'établissement. Cependant, on peut déjà prévoir les besoins en ressources supplémentaires au niveau des services juridiques, du soutien administratif, des outils de communication, des outils de formation et du soutien à l'exercice des droits des patients. Les travaux du comité de coordination des mises sous garde du CCSMTL permettront de mettre en lumière les enjeux reliés à la mise en application du protocole.

Quelques questions et commentaires sont adressés :

- <u>Formation nationale sur l'application de la LPP et les mises à jour qui s'y rattachent :</u> M^{me} Savard souligne qu'un groupe de travail débutera ses travaux pour que les médecins, les gestionnaires et l'ensemble du personnel impliqués reçoivent rapidement la formation nationale.
- Il est prévu d'atteindre le niveau de conformité requis d'ici un an.
- Ce protocole ne s'applique pas à la clientèle mineure qui est déjà régie par la Loi sur la protection de la jeunesse.

Dr Olivier Farmer souligne qu'il recommandera le protocole, malgré le fait que les modalités d'application seront difficiles à actualiser.

Résolution 2019-04-23-02

Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

ATTENDU QUE l'article 118.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2)* prévoit l'obligation pour tout établissement d'adopter d'ici le 26 avril 2019 un protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental.

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a fourni à tous les établissements un modèle de protocole et qu'il exige que les consignes et l'ordre de celles-ci soient reprises par tous les établissements.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental tel que soumis.

4. Fin du mandat du président-directeur général adjoint

Dans une lettre datée du 18 avril dernier, M. Jean-Marc Potvin, président-directeur général adjoint, confirmait à madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, son intention de ne pas renouveler son mandat venant à échéance le 30 septembre prochain.

Madame Bélanger précise qu'après réflexion, M. Potvin a décidé de prendre une retraite bien méritée. Il occupait, avec brio, les fonctions de président-directeur général adjoint (PDGA), depuis la mise en place du CCSMTL en 2015. Son départ a été annoncé avec émotion lors du comité de direction du 23 avril. Un communiqué sera émis dans les prochains jours et des démarches pour combler le poste de PDGA seront enclenchées rapidement auprès du Ministère.

5. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 23 avril 2019 à 16 h 45.

(Original dûment autorisé)	(Original dûment autorisé)
M ^{me} Micheline Ulrich, présidente	M ^{me} Sonia Bélanger, secrétaire

Procès-verbal

Ségres préside du conseil d'administration 23 qu'il 2010